
**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune du
GUILVINEC (Finistère)**

Séance du 11 décembre 2025

A 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Jean Luc TANNEAU, Maire.

Présents : Mme Sylvie BARBET, M. Christian BODERE, M. René-Claude DANIEL, M. Christian KERRIOU, M. Daniel LE BALCH, M. Henri LE CLEACH, Mme Gaëlle LE CORRE, Mme Françoise LE GOFF, Mme Lénaïg LOPERE, Mme Michèle RANZONI, Mme Audrey STRUILLOU, M. Jean-Luc TANNEAU, Mme Laure VOLANT.

Présents par procuration : M. Thomas BIET, Mme Christine COCHOU, M. Antoine DEFANTE, Mme Danièle GLEHEN, M. Pascal GODEC, M. Johan GUEGUEN, Mme Gaëlle LE GALL, M. Roger PERON, M. Charles SEITHER.

Excusée : Mme Evelyne CIPRIANO.

Secrétaire de séance : Mme Audrey STRUILLOU.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 22

Protection sociale complémentaire des agents territoriaux

Del 2025- 093 – Nomenclature : 4 – Fonction publique

Rapporteur : Monsieur Daniel LE BALCH

Lors de la séance du 24 octobre 2025, le conseil municipal a fixé à 16,00 € par mois la participation de la commune à la mutuelle susceptible d'être souscrite par les agents territoriaux, titulaires et contractuels de droit public, sans conditions. Cette prévoyance santé complémentaire doit être labellisée Fonction Publique.

Cette proposition a été soumise au Comité Social Territorial du centre de gestion du Finistère, qui a émis un avis favorable, à l'unanimité, le 25 novembre 2025.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Confirme le montant de participation s'élevant à 16,00 € par mois

Fait au Guilvinec, le 11 décembre 2025

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE,

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant
un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-
1657).*

*Elle pourra également être consultée sur le site
internet de la commune à l'adresse Web suivante:
www.leguilvinec.com*

